



CommercE d u c a t i o n

Juillet 2006

Bulletin d'information n° 9

Les négociations de l'OMC sont en «crise», selon

Pacal Lamy

La réunion ministérielle informelle de l'OMC ne débloque pas la crise

Le temps vient à manquer pour les négociations commerciales de l'OMC, alors que les ministres réunis à Genève le mois dernier n'ont pas réussi à obtenir un accord crucial sur les tarifs et les réductions des subventions destinées aux biens agricoles et industriels.

«Je n'irai pas par quatre chemins», a déclaré Pacal Lamy, Directeur général de l'OMC, après la réunion qui s'est déroulée sur 3 jours. «Nous sommes en crise».

M. Lamy a expliqué que l'absence d'accord sur l'agriculture et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA) risque de faire dérailler l'ensemble des négociations commerciales du cycle de Doha pour le développement.

«La situation est grave, non seulement pour les tarifs agricoles et industriels, mais également pour le cycle de négociations dans son ensemble si nous voulons le conclure d'ici à la fin de cette année», a-t-il ajouté.

Le cycle de Doha des négociations de l'OMC, qui a débuté dans la capitale du Qatar en 2001, a déjà manqué plusieurs échéances importantes et devait au départ prendre fin en 2004. Les membres espèrent à présent obtenir un accord complet avant la fin de cette année.

Les derniers pourparlers de Genève ont mis en évidence les profondes divisions existant entre les pays riches et les pays pauvres, ainsi que parmi les plus fortunés.

Le ministre indien de l'industrie, Kamal Nath, s'en est retourné chez lui sans attendre le résultat final, affirmant que la réunion de Genève «a été un échec».

De même, le négociateur en chef de l'Afrique du Sud pour les questions commerciales, Xavier Carim, a accusé les États-Unis et l'Union européenne d'«anti-développement» et d'être en décalage avec l'accord conclu à Doha prévoyant que les pays pauvres doivent bénéficier du cycle.

Dans une dernière tentative de relance des discussions, les ministres ont toutefois autorisé M. Lamy à multiplier les efforts de négociation en menant des «consultations intensives et de large portée» au cours des deux prochaines semaines.

L'UE organise une réunion sur l'AGCS

Alors que la réunion ministérielle informelle ciblait l'agriculture et l'AMNA, le Commissaire au commerce de l'UE, Peter Mendelson a profité de l'occasion pour planifier une brève réunion consacrée à l'état des négociations sur les services, qui font également partie du cycle de Doha.

Cette réunion a essentiellement consisté en un exercice d'inventaire, mais elle a aussi rappelé l'intention de l'UE et d'autres pays industrialisés de continuer à lier les concessions sur l'agriculture et l'AMNA directement aux négociations relatives à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). De nombreux pays restent néanmoins peu enclins à soumettre des offres sur les services tant qu'il n'y a pas d'accord concernant l'agriculture et l'AMNA.

L'IE organise le lobbying auprès des délégations de l'OMC à Genève

Durant la réunion ministérielle informelle, l'IE a constitué un groupe de pression chargé de sensibiliser les principaux négociateurs de l'OMC quant aux répercussions de l'AGCS sur l'éducation. Elle a tenu diverses réunions avec les représentants de l'Australie, du Brésil, de l'UE et du Mexique. La délégation de l'IE, emmenée par Élie Jouen, Secrétaire général adjoint, était composée de délégués d'organisations affiliées NTEU (Australie), CAUT (Canada), DM (Danemark), ainsi que de Monique Fouilhoux, coordinatrice du département «Éducation et Emploi» au sein de l'IE.

Tant le Brésil que le Mexique ont fait remarquer que les fameuses négociations «plurilatérales», entamées à la suite de la réunion ministérielle d'Hong-Kong, ont apporté peu d'avancées depuis le premier tour de discussions en mars. Par conséquent, les négociateurs ne prévoient maintenant plus de réunions plurilatérales et reviennent, en lieu et place, à des négociations bilatérales en tête-à-tête.

Alors que le représentant australien a fait état d'un accueil positif à la demande collective relative aux services d'enseignement supérieur privé que soutient son pays, cette demande n'a reçu qu'une réaction tiède de la part des États ciblés. Le Brésil a répété qu'il n'avait pas l'intention de s'engager dans le domaine des services éducatifs. Le Mexique et l'UE

ont réitéré leur position, estimant suffisants leurs engagements actuels en matière d'éducation. À ce jour, seules la Malaisie et la Thaïlande semblent exprimer un éventuel intérêt quant à des engagements dans le secteur de l'enseignement supérieur privé, comme l'a souligné la demande collective.

Les discussions se poursuivent au sujet des règles AGCS relatives à la réglementation nationale

En préambule de la réunion de Genève, les membres de l'OMC ont examiné la question des nouvelles règles AGCS portant sur la réglementation intérieure. Ces discussions font partie du volet «règles» des négociations sur les services. Lesdites règles visent à imposer des disciplines de nature à faire en sorte que les réglementations nationales touchant aux normes techniques et aux qualifications ou encore aux critères et procédures d'octroi de licences ne constituent pas des obstacles inutiles au commerce des services. Les pourparlers ont bien avancé et les disciplines devraient être finalisées avant la fin du cycle de Doha.

L'IE a exprimé de sérieuses réserves au sujet de ces règles relatives à la réglementation intérieure, étant donné surtout qu'elles pourraient s'appliquer aux services de l'éducation. Lors d'une réunion précédente avec les représentants de l'IE, le Secrétariat de l'OMC a confirmé que ces règles pourraient s'appliquer aux procédures d'octroi de licences et d'agrément des établissements scolaires, ainsi qu'aux normes d'assurance qualité. De même, les exigences de qualification pourraient avoir des répercussions sur les universités et les écoles d'enseignement professionnel, qui sont souvent chargées de la reconnaissance des qualifications. En outre, les règles visant les procédures d'octroi de licences professionnelles pourraient s'appliquer à la formation des enseignants.

Les négociateurs de l'OMC ont confirmé à l'IE que ces dernières semaines, certains pays industrialisés et en développement ont soumis une série de propositions formelles et informelles concernant la réglementation nationale. Bien que toutes les suggestions soulignent la nécessité de veiller à un équilibre entre le respect du droit de chaque membre à réglementer chez lui et l'assouplissement des mesures réglementaires qui risquent de miner le commerce, d'importants désaccords sont apparus.

S'agissant des mesures réglementaires, les divergences d'opinion sont particulièrement frappantes à propos du fameux «test de nécessité». Alors que le mandat de l'AGCS pour l'élaboration de nouvelles règles sur la réglementation intérieure stipule que les exigences de qualification et d'octroi de licences ne doivent pas être «plus lourdes que nécessaire pour garantir la qualité d'un service», certains pays s'inquiètent du fait qu'un tel test pourrait restreindre leur pouvoir de réguler des secteurs comme l'éducation en vue de répondre aux objectifs stratégiques nationaux.

Plusieurs pays en développement, dont le Brésil et les Philippines, ont rétorqué que les mesures réglementaires poursuivant des objectifs stratégiques nationaux devraient être considérées comme «nécessaires» et, par conséquent, autorisées dans le cadre des nouvelles règles. Le groupe des pays Afrique-Caraïbes-Pacifique a aussi proposé de supprimer complètement le test de nécessité et d'exempter les pays les moins avancés de toute nouvelle règle. En revanche, Hong-Kong, le Chili, la Corée, l'Australie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et la Suisse plaident en faveur d'une forme de test de «nécessité ou de «pertinence».

Quelles sont ces règles AGCS relatives à la réglementation nationale?

► *Les règles sur la réglementation intérieure, en pleine phase de négociation actuellement, sont destinées à faire en*

sorte que certains types de mesures réglementaires, prises par les gouvernements ou les autorités compétentes, ne constituent pas des entraves inutiles au commerce.

► *Les règles s'appliqueraient aux réglementations gouvernant les exigences de qualification, les normes techniques et les procédures d'octroi de licences.*

► *Le champ d'application des règles proposées en matière de réglementation nationale est très large. Nombre de mesures gouvernementales couvrant l'éducation et d'autres services publics pourraient être touchées.*

Sans ce test, disent-ils, toute nouvelle discipline sera quasiment «impuissante» et incapable d'empêcher que certaines réglementations ne restreignent indûment le commerce.

Lors de sa rencontre avec la délégation de l'IE, le Brésil a rappelé qu'il considère que le test de nécessité est voué à l'échec. Le représentant brésilien a expliqué que les États-Unis sont également opposés au test de nécessité, en réponse aux pressions qu'ils subissent de la part des législateurs nationaux et des ONG.

Une position de compromis, appuyée par l'UE, ferait référence au critère de «nécessité» dans le préambule des nouvelles règles portant sur la réglementation intérieure. Les pays favorables à un test de nécessité ou de «pertinence», à l'instar de l'Australie, craignent que cela n'affaiblisse les nouvelles règles. D'autres toutefois, comme le Brésil, s'opposent à l'inclusion de toute référence à un test de nécessité, même dans le préambule, car cette référence aurait toujours une certaine valeur juridique potentiellement exploitable pour restreindre l'autorité réglementaire légitime des gouvernements.

Le président du groupe de travail «Réglementation intérieure», Peter Govindasamy (Singapour), a reçu le feu vert pour rédiger

un texte consolidé des disciplines proposées, pour le 10 juillet. Les négociateurs de l'OMC ont précisé à l'IE qu'ils avaient demandé au président du groupe de travail d'élaborer un projet pour les domaines où il existe un consensus ou un large soutien, puis de présenter aux membres toutes les «options» possibles quant aux secteurs plus controversés.

Le lobbying sur l'AGCS continue

La «crise» des négociations de l'OMC - bien que réelle - ne signifie pas que la bataille soit terminée, a déclaré Élie Jouen, Secrétaire général adjoint de l'IE.

Quoi qu'il en soit, a ajouté Élie Jouen, l'IE et ses affiliés doivent accentuer la pression, d'autant plus que l'échéance du 31 juillet pour les nouvelles offres AGCS se rapproche et que les négociations sur la réglementation nationale s'accélèrent.

«Nous avons une forte influence sur les négociations de l'AGCS relatives à l'éducation,» a précisé Élie Jouen. «N'oublions pas qu'à l'entame du cycle, l'éducation était clairement un secteur visé en vue d'une plus grande libéralisation du commerce».

Élie Jouen a expliqué qu'aujourd'hui, partiellement grâce aux efforts de lobbying fournis par l'IE et ses affiliés, de moins en moins de pays envisagent d'ouvrir ce secteur à la libéralisation.

«Le mois qui nous attend est crucial et nous continuerons notre travail, tant à l'échelle nationale qu'internationale, afin de protéger l'éducation contre les dangers de l'AGCS et des règles relatives à la réglementation nationale».■

TRADEDUCATION a été rédigée par une équipe du Département Éducation et Emploi de l'IE, composée d'Élie Jouen et Monique Fouilhoux, assistée de David Robinson. Pour plus d'informations, veuillez contacter le Secréariat de l'IE à Bruxelles: tél.: + 32 2 224 0611; fax:+32 2 224 0606; courriel: <mailto:elie.jouen@ei-ie.org>, site Internet: www.ei-ie.org.